

Vendredi 04 septembre 2015

## Nautisme. Un léger vent de reprise après quatre ans de baisse

La Fédération des industries nautiques observe une rupture de tendance du marché du bateau neuf après quatre ans de baisse.

Prudence est mère de sûreté.
Pour autant, pas question de passer sous silence la bonne nouvelle. Après quatre années de baisse, Yves Lyon-Caen, président de la Fédération des industries nautiques, confirme une inflexion positive du marché des bateaux neufs. « Depuis 2011, il avait chuté d'un tiers. Là, il est plus ferme et oscille entre une stabilisation et une légère croissance, de 0 à 2 %. »



Alors que le marché de l'occasion, voile et moteurs, « affiche un rebond de l'ordre de 5 % en 2015, avec 65 000 bateaux qui changent de main », des indicateurs venus d'Europe laissent présager des lendemains qui chantent, en 2016.

« Pour la première fois depuis 2008-2009, le marché européen connaît une reprise avec une croissance moyenne attendue de 3 à 5 %, poursuit Yves Lyon-Caen. Une croissance tirée par l'Angleterre, la Scandinavie, l'Espagne et l'Italie. »

La saison touche à sa fin. Reste que la belle fréquentation touristique, déjà observée au printemps, a dopé l'activité nautique avec des pratiques en hausse de 5 à 10 %, selon les zones. Une saison qualifiée **« de bonne à très bonne »** dans la voile légère et la glisse, avec la confirmation du succès du stand-up paddle.

## Le Morbihan, département pilote

Si les locations fluviales continuent de croître cette année, les locations maritimes sont à l'étal avec des clients qui restent très attentifs aux prix, comme dans les services et les commerces, où l'on enregistre

une légère hausse de la fréquentation des magasins, dans un contexte concurrentiel exacerbé *via* Internet.

Après son appel très entendu pour que La Mer reste libre, le monde du nautisme et de la plaisance n'est pas mécontent « d'avoir éloigné la menace de la taxe mouillage » : « Notre combat a réveillé beaucoup de liens et de solidarité entre nous. La Confédération du nautisme et de la plaisance va être créée juridiquement ce mois-ci. L'idée est d'en faire l'interlocuteur naturel des pouvoirs publics au plan national et régional. » Pour peser d'une seule voix sur les nombreux débats à venir, environnementaux ou non.

Yves Lyon-Caen se réjouit du reste de l'adoption, dans le cadre de la loi de transition énergétique, d'un dispositif en vigueur le 1er janvier 2017, favorable au développement de la filière de déconstruction des bateaux de plaisance en fin de vie. « Vingt centres en France traitent aujourd'hui 400 bateaux. Il faut changer d'échelle. » Et bien se connaître pour mieux agir. D'où l'intérêt de mesurer les retombées du nautisme sur le terrain. C'est 874 672 000 € pour le Morbihan. Département pilote, il s'est lancé dans une étude poussée sur le sujet. Prémices d'une enquête globale nationale ? La Fédération des industries nautiques en rêve.